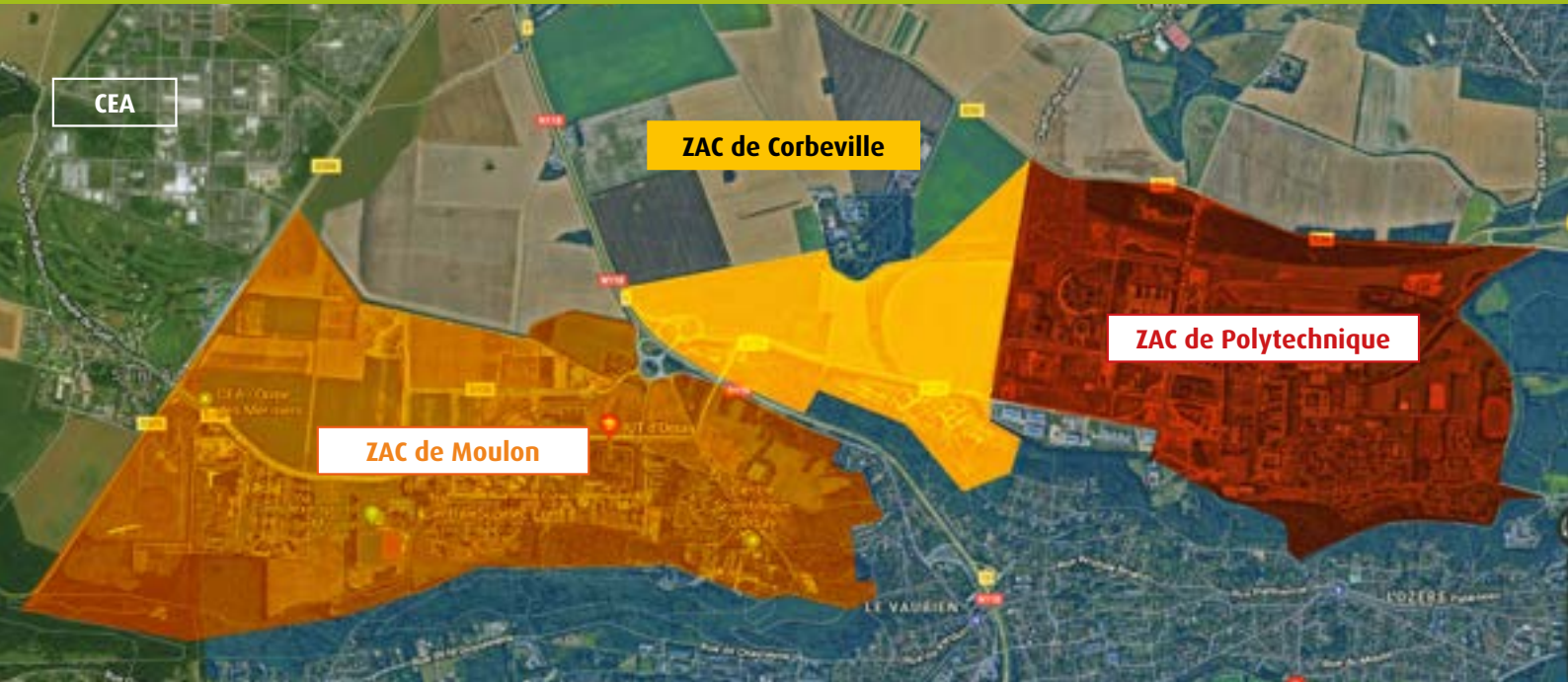


# PLATEAU DE SACLAY DE Corbeville



## DOSSIER

## URBANISATION DU PLATEAU DE SACLAY : ACTE 3

**La politique des petits pas ne suffit plus à endiguer le déficit de la France en matière de régulation du climat sous les 1,5°C.** Nos émissions de gaz à effet de serre sont réparties à la hausse : + 3,2% en France et + 1,8% pour le reste de l'Europe en 2017.

La pétition « **l'Affaire du Siècle** » soutient l'initiative de quatre grandes ONG qui attaquent l'État français en justice pour qu'il respecte ses engagements climatiques. Elle a atteint en trois semaines 2 millions de signatures ! **Beaucoup de citoyens ont donc pris conscience de l'urgence climatique.**

**Mais qu'en est-il de nos dirigeants ?** Ont-ils traduit cette prise de conscience collective en actes politiques forts à la hauteur de cette urgence ? On peut en douter : l'Établissement Public Paris-Saclay (l'EPAPS) s'attaque à la troisième ZAC de l'aménagement du Sud-Plateau, la ZAC de Corbeville, après avoir entrepris celles du Moulon (à Gif) et celle de Polytechnique (à Palaiseau).

Le groupe Local EELV Paris-Saclay et Europe Écologie les Verts affirment leur volonté de tout mettre en œuvre pour que nous puissions atteindre l'objectif de ne pas dépasser les 1,5°C de

l'accord de Paris. Nous rappelons notre opposition au projet de cluster, coûteux et dépassé et regrettons qu'il ait déjà conduit à la consommation d'espaces naturels et agricoles sur le Plateau de Saclay. Conservons ces terres agricoles, qui sont parmi les plus fertiles d'Europe et aidons à leur conversion en agriculture respectueuse de l'environnement, car les terres bétonnées sont artificialisées à jamais et fragilisent l'indépendance alimentaire de nos métropoles !

Les concertations menées au pas de charge par l'Établissement Public sont une caricature.

**C'est aujourd'hui plus que jamais l'urgence écologique et climatique qui doit guider les décisions d'aménagement. Avant que l'Établissement Public ne se lance à corps perdu dans l'urbanisation de la ZAC de Corbeville, nous demandons que soit déjà effectué un bilan des deux ZAC réalisées, pour en connaître les répercussions en ce qui concerne le bilan environnemental et l'impact sur les inondations survenues ces dernières années.**

**En matière de Grands Projets Inutiles, une pause s'impose !**

# ZAC DE CORBEVILLE : POURQUOI LES ÉCOLOGISTES SONT CONTRE

Ce projet n'est pas recevable au regard des grands équilibres écologiques fondamentaux et de la logique de croissance, qu'il porte et entraîne avec lui.

## IL Y A BESOIN DE DÉVELOPPER UNE PRODUCTION MARAÎCHÈRE BIO ET LOCALE

L'Île-de-France est dépendante à 90% des seuls arrivages du marché de Rungis. Il y a nécessité à préserver les terres agricoles au-delà d'une valeur symbolique, voire à les développer, pour une évolution soutenable de la région. **L'urbanisation de Corbeville contribue à l'aggravation de notre dépendance alimentaire.**

## LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE, ÇA SE JOUE AUSSI LOCALEMENT

Les terres naturelles, agricoles et forestières captent et stockent 30% du carbone que nous rejetons. **Chaque hectare artificialisé est autant de capacité de stockage perdu.** L'urbanisation de Corbeville va à l'encontre des objectifs sur lesquels la France s'est engagée lors de la COP21 en matière de régulation climatique et pour lesquels elle a déjà du retard<sup>(1)</sup>.

## DES RISQUES D'INONDATION DE PLUS EN PLUS IMPORTANTS

Drainé sous Louis XIV, le plateau de Saclay joue un rôle essentiel en matière de régulation hydrologique des vallées qui l'entourent (la Bièvre et l'Yvette). Plusieurs drains ont été endommagés lors de l'édification des premières constructions, occasionnant à différentes reprises l'inondation de parcelles agricoles et de bâtiments de la ZAC Polytechnique. **À ce jour, alors que les épisodes climatiques exceptionnels se multiplient, aucune étude n'a été réalisée pour évaluer l'impact de l'étalement urbain en cours sur les crues et les ruissellements à répétition**

**que subit le territoire.** La poursuite du bétonnage ne fera qu'aggraver ces risques.

## UN POGNON DE DINGUE POUR LA LIGNE 18

« La construction de nouveaux logements sur le plateau va s'accompagner de l'arrivée de nouveaux usagers de la route et des transports ». Cet argument, relayé par les élus pro-ligne 18, ne tient aucun compte du fait que cette ligne orientée Est-Ouest ne répondra pas aux besoins de déplacements, qui sont majoritairement Nord-Sud.

Depuis l'annonce de son report, aucune solution n'a été proposée pour faciliter les déplacements sur le plateau. Le tram ou l'optimisation des lignes de bus en site propre, les téléphériques, les navettes plateau-vallée : toutes ces propositions, issues des assises de la mobilité, sont au point mort. Pourtant, elles correspondent au trafic attendu<sup>(2)</sup> et sont peu onéreuses. En cette période de crise économique et sociale, **l'État préfère dépenser 2,9 milliards pour une ligne qui ne devrait pas voir sa fréquentation dépasser les 75 000 passagers/jour<sup>(2)</sup>, soit un budget comparable à celui des améliorations indispensables au RER-B, qui, lui, est utilisé quotidiennement par 900 000 voyageurs !**

**Plus que jamais nous affirmons que la ligne 18 est le cheval de Troie des bétonneurs, qu'elle entraînera à terme l'urbanisation totale du plateau : nous persistons à en demander l'abandon.**

(1) Selon l'étude de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales, rendue publique le 16 octobre 2018.

(2) Selon le rapport du Syndicat des Transports d'Île-de-France de 2016, la fréquentation attendue est de 75 000 personnes/jour.

## LA ZAC DE CORBEVILLE

## Décryptage !

Le projet d'Intérêt National (OIN) Paris-Saclay voté par la loi en 2010, a été confié par l'État à l'Établissement Public Paris-Saclay (EPAPS) pour en être l'aménageur.

Régie par le code de l'urbanisme, **une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)** est un outil permettant à l'Établissement Public de réaliser sur un périmètre précis un projet d'aménagement, décrit dans les dossiers de création puis de réalisation.

Sur la frange Sud du Plateau **trois Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ont été définies** : la ZAC du quartier de l'École Polytechnique (ZAC QEP), la ZAC du quartier du Moulon (ZAC Moulon) et la dernière, en cours de définition, la ZAC dite de Corbeville.

| ZAC Situation                       | Moulon<br>Entre la RN118 et le synchrotron SOLEIL | Corbeville<br>Entre la ZAC de Polytechnique et la RN118                                                       | Polytechnique<br>À l'Ouest de l'École Polytechnique                        |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Surface totale                      | 200 ha                                            | 94 ha                                                                                                         | 232 ha                                                                     |
| Surface constructible               | 870 000 m <sup>2</sup>                            | 426 600 m <sup>2</sup>                                                                                        | 870 000 m <sup>2</sup>                                                     |
| Habitats familiaux                  | 180 000 m <sup>2</sup><br>2 500 logements         | 140 000 m <sup>2</sup><br>2 000 logements                                                                     | 105 000 m <sup>2</sup><br>1 500 logements                                  |
| Lits étudiants                      | 90 000 m <sup>2</sup><br>2 900 logements          | 54 000 m <sup>2</sup><br>2 000 logements                                                                      | 78 000 m <sup>2</sup><br>3 000 logements                                   |
| Enseignement supérieur et recherche | 350 000 m <sup>2</sup>                            | 44 400 m <sup>2</sup>                                                                                         | 196 000 m <sup>2</sup>                                                     |
| Commerces, entreprises              | 350 000 m <sup>2</sup>                            | 113 000 m <sup>2</sup>                                                                                        | 400 000 m <sup>2</sup>                                                     |
| Autres réalisations à venir         |                                                   | Hôpital 45 000 m <sup>2</sup><br>Pompiers 3 000 m <sup>2</sup><br>Écoles, crèches...<br>14 000 m <sup>2</sup> | 1 500 logements, bloqués par le maire, monnaie d'échange pour la ligne 18. |

# COMMENT LIMITER L'IMPACT DE CE NOUVEAU PROJET IMPOSÉ ?

## IL FAUT RÉALISER UNE ÉTUDE D'IMPACT DES DEUX PREMIÈRES ZAC, AVANT D'ENVISAGER TOUTE CONSTRUCTION SUPPLÉMENTAIRE.

L'urbanisation des quartiers de Polytechnique et du Moulon a profondément modifié le plateau de Saclay. Les répercussions sur la vie locale, la circulation, la faune, sont bien visibles et il est indispensable de s'assurer que ces aménagements n'ont pas d'incidence sur la multiplication des inondations en vallée.



## Le Saviez-vous ?

C'est un secret de polichinelle : dans l'aménagement d'une ZAC, le nombre de logements est une variable permettant d'en équilibrer le budget. La ZAC de Corbeville vient après celle de Polytechnique et du Moulon. Or, **le maire de Palaiseau, mécontent du retard de la ligne 18 a bloqué la construction de 1500 logements, fragilisant donc l'équilibre financier de la ZAC Polytechnique.** De là à se dire que la construction de la ZAC de Corbeville et de ses 2000 logements familiaux sert à équilibrer les comptes de l'EPAPS, il n'y a qu'un pas qu'il serait tentant de franchir.

## ON NOUS PROMET UN ÉCOQUARTIER EXEMPLAIRE, MAIS QU'EN EST-IL ? DÈS MAINTENANT NOUS DEMANDONS :

- Des **explications sur la densité d'espace verts** annoncée : 70m<sup>2</sup>/hab, d'où provient ce chiffre ?
- Un plan précis du **corridor écologique** et de ses objectifs
- Un **état des pollutions** de l'ancien terrain de Thalès
- Des informations précises sur **l'équilibre des comptes de la ZAC** (voir « Le saviez-vous ? »)
- Un **chiffrage** sur les coûts à venir **des futures infrastructures** publiques pour la ville d'Orsay
- La sauvegarde de **20 ha de terres agricoles** expérimentales pour l'INRA
- La réservation d'au moins 5 ha pour **l'implantation d'un projet de maraîchage**
- Un **accès facilité plateau/vallée** permettant de relier ce nouveau quartier à la vallée, par exemple par la mise en place d'une liaison par téléphérique
- Un minimum de **30% de logements sociaux dans l'habitat familial**

## ATTENTION AU GREEN WASHING :

- Pour limiter l'impact global des constructions de Corbeville il faudra que le quartier soit neutre en CO<sub>2</sub>, c'est-à-dire que les consommations énergétiques des bâtiments soient compensées par leur production d'énergie renouvelable (panneaux solaires électriques et de production d'eau chaude sur les toitures, recours à la géothermie...)
- Les pollutions induites doivent être soigneusement traitées : recyclage des déchets organiques, traitement des eaux usées...
- L'EPAPS promet beaucoup : conception bio-climatique, matériaux bio-sourcés, compostage collectif, jardins partagés; il faut en obtenir des engagements fermes.
- Le corridor écologique a-t-il la moindre chance de contribuer à préserver la biodiversité ? Nous demandons à l'EPAPS de rendre publique les études écologiques.

## Un éco-quartier exemplaire c'est :

**De la diversité** : logements locatifs, privés, familiaux, étudiants, mixité sociale et multigénérationnelle. **Des services** : commerces de proximité, lieux de vie et de rencontre, services partagés/mutualisés. **Des services publics** : école, maison de retraite, services sociaux. **Une conception écologique des bâtiments** : constructions passives, matériaux bio-sourcés ou issus du recyclage, énergies renouvelables, récupération des eaux de pluie, recyclage des eaux usées, compostage et méthanisation des déchets, intégration de la nature dans l'architecture. **Du lien avec la nature** : espaces naturels et de biodiversité, zone de maraîchage. **Une offre de mobilité adaptée** : tramway, auto-partage, robots taxi, vélos, piétons. **Une accessibilité à la ville et aux bassins d'emploi.**

# HOPITAUX

**NORD-ESSONNE**

## POUR UNE JUSTE RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ

**Europe-Écologie-les-Verts est favorable depuis toujours à la création d'un hôpital CHU en Essonne.**

Parmi les emplacements possibles, le site de Saclay aurait du sens dans la perspective de la création d'un pôle d'excellence, dans un territoire tourné vers la recherche et l'enseignement supérieur. Ce choix pourrait être validé si, entre autres, son accessibilité était confirmée au préalable par des moyens de transports collectifs adaptés aux besoins et à laquelle le projet de ligne 18 ne répond pas.

**Mais la construction d'un hôpital de pointe ne peut dépendre de la fermeture de trois hôpitaux de proximité implantés en cœur de ville à Juvisy, Longjumeau et Orsay.**

L'Agence Régionale de Santé (ARS) propose de créer des structures de taille intermédiaire dénommées Centres de Consultation et de Soins d'Urgence (CCSU). S'ils se rapprochent du concept des centres de santé, ces établissements peuvent apporter une solution à l'engorgement des urgences hospitalières provoqué notamment par la raréfaction en Essonne des médecins généralistes. Ils peuvent être aussi une réponse aux besoins croissants de soins de suite liés au développement de la chirurgie ambulatoire. Mais **les CCSU ne peuvent en aucun cas assurer l'urgence chirurgicale qui nécessite une ouverture 24h/24, la présence d'un bloc opératoire et des services associés.**

L'hôpital de Juvisy, situé au cœur d'un bassin de population de 200 000 habitants, est à proximité immédiate de l'aéroport d'Orly, d'une zone d'activité classée Seveso, d'une gare d'importance régionale et deux axes routiers majeurs : la nationale 7 et l'autoroute A6. **Le maintien d'une structure hospitalière à part entière à Juvisy est donc une évidence pour la sécurité sanitaire de ce territoire.**

De plus, la fermeture programmée des hôpitaux de Juvisy et de Longjumeau provoquerait un afflux de patients vers le futur hôpital de Saclay qui n'est dimensionné que pour les besoins actuels du bassin d'Orsay et le développement projeté de Paris-Saclay. **La saturation inévitable de ce nouvel hôpital pénaliserait l'ensemble des usagers de l'Essonne, y compris ceux du secteur d'Orsay et de Saclay.**

**L'ARS doit cesser d'entretenir le flou sur les missions des CCSU, et proposer une répartition d'établissements sur l'ensemble de l'Essonne** qui prenne en compte les besoins de la population, la nécessité de maintenir une offre publique de soins là où la population est la plus dense, et de répondre aux contraintes de sécurité sanitaire sur les territoires à risque.